



CANADA SOCCER

237 rue Metcalfe Street
Ottawa, ON K2P 1R2

REGULATIONS FOR THE 2025 MASTERS CHAMPIONSHIP RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES MAÎTRES 2025

UPDATE TO RULES PERTAINING TO SUBSTITUTIONS MISE À JOUR DES RÈGLES RELATIVES AUX REMPLACEMENTS

29 September 2025 / le lundi 29 septembre 2025

In consideration of the published schedule for the 2025 Masters Championship in which teams may play as many as four 80-minute matches in four days, the following amendments were made to the rules pertaining to substitutions (articles 12.3 and 12.5).

The following update has been circulated to the Organising Committee, PTSO Representatives, and the Participating Clubs on Monday 29 September 2025.

Compte tenu du calendrier publié pour le Championnat des Maîtres 2025, dans lequel les équipes peuvent disputer jusqu'à quatre matchs de 80 minutes en quatre jours, les modifications suivantes ont été apportées aux règles relatives aux remplacements (articles 12.3 et 12.5).

La mise à jour suivante a été communiquée au Comité d'Organisation de Canada Soccer, aux Représentants OPTS et aux Clubs Participants le lundi 29 septembre 2025.



SUBSTITUTIONS / MODIFICATION

Update to regulations for the 2025 Masters Championship

In consideration of the match schedule:

- As an update to 12.3, your last (sixth) substitution slip may now be used for unlimited substitutions
- As an update to 12.5.1, a player who is injured/ill in warmup and subsequently removed from the start list may be eligible to take part in the match as a substitute

Mise à jour du règlement pour le championnat Masters 2025

Compte tenu du calendrier des matchs :

- En complément du point 12.3, votre dernière fiche de remplacement (la sixième) peut désormais être utilisée pour un nombre illimité de remplacements
- En complément du point 12.5.1, un joueur blessé ou malade lors de l'échauffement et retiré de la liste de départ peut être autorisé à participer au match en tant que remplaçant



CANADA SOCCER

237 rue Metcalfe Street
Ottawa, ON K2P 1R2

12.3 Each Club will be provided six substitution slips per match which may be used in the following manner: one "Half-Time" slip which may be used only at half-time for an unlimited number of substitutions; ~~five-four~~ regular slips that may be used during regulation time for ~~five-four~~ substitutions (one substitution per slip); ~~and one "last" slip which may be used during regulation time for an unlimited number of substitutions. These slips but may not be used~~ after the full-time whistle in matches to be decided by a penalty shootout.

- 12.5.1 ~~Further to the above, any~~The injured or ill player who is removed from the start list will ~~no longer~~ be eligible to take part in the match, ~~and thus cannot be used as a substitute at any time during the match.~~ Such a change will not reduce the number of official substitutions that may be made by a Club during the match.
- 12.5.2 ~~Although no longer eligible to be used as a substitute, the~~The injured or ill player who was removed from the start list ~~must may~~ be seated on the substitutes' bench unless medical attention is necessary. The player will be subject to the authority of the Match Officials and will be eligible for doping control selection.

12.3 Chaque club recevra six feuilles de remplacement par match qui pourront être utilisés de la manière suivante : une feuille « mi-temps » qui pourra être utilisé uniquement à la mi-temps pour un nombre illimité de remplacements, ~~cinq quatre~~ feuilles normales qui pourront être utilisées pendant le temps réglementaire pour ~~cinq quatre~~ remplacements (un remplacement par feuille), ~~et une « dernière » feuille qui peut être utilisée pendant le temps réglementaire pour un nombre illimité de remplacements. Ces feuilles ne peuvent pas être utilisées -mais pas-~~ après le coup de sifflet final dans les matchs devant être décidés par une séance de tirs au but.

- 12.5.1 ~~En outre, t~~ Tout joueur blessé ou malade qui est retiré de la liste de départ ~~ne pourra plus~~ participer au match ~~et ne pourra donc pas être utilisé comme remplaçant à tout moment du match.~~ Un tel changement ne réduira pas le nombre de remplacements officiels pouvant être effectués par un club pendant le match.
- 12.5.2 ~~Bien qu'il ne puisse plus être utilisé comme remplaçant, le~~ Le joueur blessé ou malade qui a été retiré de la liste de départ ~~peuvent~~ doit être assis sur le banc des remplaçants, à moins que des soins médicaux ne soient nécessaires. Le joueur sera alors soumis à l'autorité des officiels du match et pourra aussi être sélectionné pour le contrôle antidopage.